



4^{ème} Réunion sur l'Aménagement du Temps de Travail le 27 janvier 2017 à 11h

✓ Congés payés annuel 2017 :

Décompte de 19 congés payés du lundi 31 juillet au vendredi 25 août. Reprise le lundi 28 août. Pour ceux travaillant en VSD/SD, du vendredi 28 juillet au dimanche 20 août. Reprise le vendredi 25 août.

Le 20^{ème} congé payé sera positionné sur le pont de l'Ascension soit le 26 mai.

-Si le 26 mai 2017 est un RTT, le congé ne sera pas décompté.

-Si le 26 mai 2017 est un ½ RTT, inversion avec un autre vendredi possible, modalité à fixer avec le manager.

✓ 5^{ème} semaine de congés payés :

Décompte de 4 congés payés du vendredi 22 décembre 2017 après le travail au mardi 2 janvier 2018. Reprise le mercredi 3 janvier 2018.

Le 5^{ème} congé payé, à disposition de l'employeur, sera intégré dans l'aménagement du temps de travail pour l'année 2018.

Pour les salariés en VSD/SD, la 5^{ème} semaine démarre le dimanche 24 décembre pour une reprise le vendredi 5 janvier.

✓ Journée de solidarité (5 juin, Lundi de Pentecôte) :

L'Etablissement sera fermé et chaque salarié devra faire la démarche pour positionner un congé de 7h.

✓ Autres mesures :

A compter du 1^{er} mars 2017, les heures de repos compensateur pourront être prises par tranche d'1 heure. (Revendication CGT du 26/10/2016)

A compter du 1^{er} juin 2017, la Direction créera un nouveau compteur intitulé « Heures traditions » qui regroupera la Saint-Jean et la Saint-Eloi.